

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 425

présenté par
M. Savary

à l'amendement n° 226 de M. Laurent

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ses actualisations »

les mots :

« les projets d'actualisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.